

SOGECCLAIR ANNONCE LE TRANSFERT DE SON CONTRAT DE LIQUIDITE AUPRES DE PORTZAMPARC (GROUPE BNP PARIBAS)

Blagnac, le 1^{er} avril 2026 avant séance de cotation – SOGECCLAIR (code ISIN : FR0000065864 - ALSOG), fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 1^{er} avril 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action SOGECCLAIR sur le marché Euronext Growth Paris.

Le 31 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 18 juillet 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 163 actions SOGECCLAIR
- 32 419,07 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 142 actions SOGECCLAIR
- 35 919,93 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 18 juillet 2011, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 3 606 actions SOGECCLAIR
- 51 114,70 euros

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 1 163 actions SOGECCLAIR
- 32 419,07 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si SOGECCLAIR ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande de SOGECCLAIR, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par SOGECCLAIR à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.

PROCHAIN COMMUNIQUE : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026, le 29 avril 2026 après Bourse

A propos de SOGECCLAIR

Fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, Sogecclair apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial, automobile, ferroviaire et défense. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la

simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, les collaborateurs sont répartis dans le monde entier afin d'offrir un support de qualité et de proximité à tous ses clients. SOGECLAIR est cotée sur Euronext Growth Paris – Indice Euronext® Family Business -Code ISIN : FR0000065864 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

Contacts : Alexandre ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration de SOGECLAIR / Philippe BREL, Directeur Général de SOGECLAIR / www.sogeclair.com / +33(0)5 61 71 71 01

Contact presse : Louise-Marie Thabard / Communication SOGECLAIR / louise-marie.thabard@sogeclair.com / +33(0)6 75 95 12 20